

Liste des pièces à réunir – adoption simple

Liste non exhaustive à compléter le cas échéant après étude plus approfondie du dossier.

- 1.1. Copie de la pièce d'identité de l'adoptant
- 1.2. Copie de la pièce d'identité de l'adopté
- 1.3. Copie de la pièce d'identité du conjoint de l'adopté
- 1.4. Copie intégrale de l'acte de naissance de l'adoptant
- 1.5. Copie intégrale de l'acte de naissance de l'adopté
- 1.6. Copie intégrale de l'acte du conjoint de l'adopté
- 1.7. Copie du livret de famille : mariage entre l'adoptant et la mère de l'adopté
- 1.8. Copie du livret de famille concernant l'adopté
- 1.9. Copie de l'acte de mariage de l'adoptant
- 1.10. Copie de l'acte de décès du père de l'adopté



Laura HANOUNA
Notaire

9 bis, avenue Galliéni 77000 Melun

 01.64.87.87.00

 01.74.87.87.01